

# **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LES COMPTES 2014**

---

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de Monsieur Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances le jeudi 4 juin 2015. La commission le remercie pour tous les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

## **Considérations générales**

Il s'agit du premier rapport de la commission des finances au sujet des comptes suite à l'adoption du nouveau règlement du Conseil communal de Ballaigues. Cette tâche était, jusqu'ici, dévolue à la commission de gestion. Cette-dernière se concentre désormais sur le contrôle et le suivi de la gestion de la Commune. Cette manière de faire permettra à la Cofin d'établir un lien plus fort entre son rapport sur le budget de l'année concernée et le bouclage mais également de revenir sur les remarques faites lors de la présentation du budget.

L'année 2014 peut être qualifiée d'*exceptionnelle* pour la Commune de Ballaigues avec une marge d'autofinancement (résultat + amortissements + provisions) s'élevant à CHF 1'903'184.-. Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la commune à investir sans avoir recours à l'emprunt. Ce résultat exceptionnel a permis de créer pour CHF 500'000.- dans de provisions diverses (dont une de CHF 300'000.- pour le Centre villageois), d'amortir un montant de CHF 1'137'550.- et de laisser apparaître un résultat de CHF 209'709.-. La constitution de provisions pour CHF 100'000.- chacune pour des études à faire sur la STEP et la Poste est une excellente chose et témoigne de la vision de la Municipalité sur ses investissements futurs.

## **Écarts principaux par rapport au budget**

La Cofin constate que le budget 2014 prévoyait l'entretien des immeubles et routes pour CHF 619'500.- (CHF 511'183.- en 2012, CHF 647'477.- en 2013) mais que ce poste n'a été utilisé finalement qu'à hauteur de CHF 501'248.-. S'agissant d'une année avec une marge d'autofinancement excellente, la pleine utilisation du budget alloué à l'entretien des immeubles et routes aurait été judicieuse. La commission regrette donc que la Municipalité n'ait pas utilisé l'entier de la somme allouée pour l'entretien des immeubles et routes. Par ailleurs, le poste entretien déneigement compte tenu de l'hiver 2014 très doux diminue de CHF 114'000.- (ce qui ne peut évidemment être influencé par la Municipalité !).

Les charges de personnel administratif et d'exploitation budgétées à CHF 587'400.- se sont finalement élevées à CHF 551'705.-, légèrement en-dessous de l'année 2013, qui avait connu une période avec dédoublement de poste afin d'assurer la bonne passation entre l'ancienne et le nouveau boursier.

En terme de revenus, la bonne surprise est venue de l'augmentation des impôts sur les personnes morales pour un montant supérieur à 2013 de CHF 1'177'000.- alors que, plus préoccupant, on assiste à une diminution par rapport à 2013, sur les personnes physiques pour CHF 224'000.-.

Par ailleurs, la commission tient à détailler les points suivants des comptes 2014 :

### **1. Administration Générale**

- 110.309.0 La Municipalité encourage la formation continue de la Secrétaire communale et du Boursier (avec des conventions de remboursement de la formation par l'employé s'il quitte la Commune).
- 110.318.3 Augmentation du poste des frais d'avocat dû au recours jusqu'au Tribunal fédéral par un contribuable contestant la taxe poubelle.
- 110.319.2 Coût des poursuites pour des citoyens ne payant pas leurs taxes. Sur le principe, tous les contribuables sont poursuivis s'ils ne paient pas. Cette manière de faire est soutenue par la commission des finances.
- 150.365.2 Il s'agit de factures pro-forma aux sociétés locales pour la mise à disposition d'infrastructures, de personnel, de matériel, etc. Ces factures ne sont pas payées par les sociétés ; elles montrent le coût non-facturé par la Commune à celles-ci.

### **2. Finances**

- 210.400.1 Diminution des revenus d'impôt sur les personnes physiques de 7.5% alors que la population augmente de 6.5%. L'immeuble construit près de l'EMS devrait encore amener 60-70 personnes.
- 210.400.2 La diminution du montant est due non pas à la baisse du nombre de frontaliers, mais à des effets de péréquation.
- 220.352.2 Ce compte est alimenté en vue d'une contribution à venir plus importante de la Commune compte tenu de l'exercice 2014. Il s'agit d'une estimation obtenue via un outil de planification. Le même principe est opéré pour la facture sociale au compte 720.351.01
- 220.452.2 Les dépenses thématiques (routes, transports publics et scolaires, dépenses pour la sylviculture) sont soustraites à la péréquation, c'est pour cela qu'elles sont comptabilisées à part.
- 230.480.0 La provision pour débiteurs douteux a été diminuée de CHF 20'000.-.

### **3. Domaines et Bâtiments**

- 358.427.1 La location de la salle de sport est en augmentation car le nombre d'heures louées par l'école est en augmentation.

#### **4. Travaux**

- 440.318.0 Ce compte enregistre les constats de décès. A chaque famille, un montant de CHF 100.- est versé.
- 450.434.0 Le montant diminue ; malgré l'augmentation du nombre d'habitants car le tri des déchets par le citoyen est mieux fait.
- 460.481 Ce prélèvement de provision permet d'équilibrer le compte.

#### **5. Instruction publique et cultes**

- 520.352.3 La participation est calculée sur la base du nombre d'élèves et du nombre d'habitants. Ces deux données étant en augmentation à Ballaigues, notre participation augmente aussi.
- 580.312.0 Économie en partie due à l'isolation du Temple.
- 580.365.1 Frais de culte 2013 de la Paroisse réformée de langue allemande (répartition par commune pour le district).

Rappel de la recommandation de la commission des finances faite au budget 2014 :

*La commission recommande vivement aux délégués ballaiguis au sein de l'AscoVaBaNo de veiller à ce qu'une séparation aussi claire que possible des charges de fonctionnement des bâtiments appartenant à l'association, de ceux appartenant à la commune de Vallorbe, soit faite. A défaut, une solution claire, soit avec tous les bâtiments au sein de l'association, soit avec tous les bâtiments appartenant à la commune de Vallorbe doit être privilégiée.*

#### **6. Police**

- 610.351.0 Le montant correspond à 2 points d'impôt.
- 650.318.0 A noter que les pompiers ballaiguis fusionnés avec le SDIS régional, quoique moins nombreux, génèrent un coût plus important pour la commune qu'un corps indépendant.

#### **7. Sécurité sociale**

RAS

#### **8. Services industriels**

- 81 Le compte de l'eau est légèrement déficitaire, pour l'instant il est maintenu à l'équilibre grâce à la reprise de provision ou de réserve. La vente d'eau diminue notamment grâce aux progrès des industries dans l'écologie et l'économie de son utilisation.

## **Comptes de bilan**

Au niveau du bilan, la commission constate à **l'actif** l'excellent état des liquidités à CHF 2'743'726.- et l'augmentation du patrimoine administratif conséquemment aux investissements effectués dans la Grand-Rue et apparaissant sous le poste « Ouvrages de génie civil ». Le poste « Bâtiments et constructions » diminue lui, conséquemment aux amortissements importants passés dans l'exercice. La commission salue cette manière intelligente d'utiliser le bénéfice important de l'année plutôt que d'alimenter des provisions spécifiques dont on ne sait jamais quand elles seront utilisées, sauf en cas de nécessité avérée à court terme (Centre villageois, études pour la Poste et la STEP).

Quant au **passif**, la commission constate l'augmentation de l'endettement à CHF 6'307'100.- (contre CHF 4'771'900.- en 2013) totalement justifiée par l'important investissement dans la Grand-Rue et qui, à ce niveau-là, paraît raisonnable car proche de la moyenne cantonale (CHF 5'977.-/habitant).

## **Conclusion**

En conclusion du présent rapport, la commission demande au conseil communal :

- d'accepter les comptes 2014 tels que présentés.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Liliane Leresche
- Patricia Bourgeois
- Nathanaël Bourgeois, président-rapporteur
- Jean-François Faivre
- Christian Nyffenegger
- Dario Salvi, suppléant